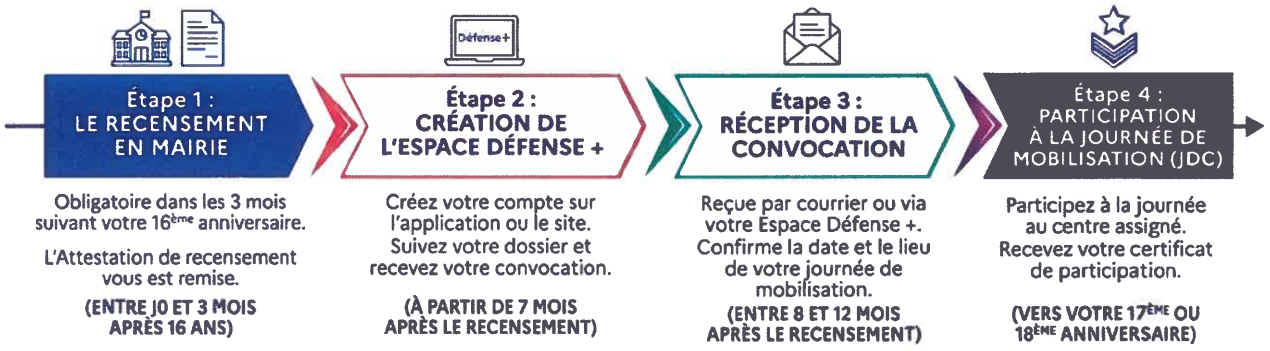
MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

DU RECENSEMENT À LA JOURNÉE DE MOBILISATION

(ANCIENNEMENT JDC)

JOURNÉE DE MOBILISATION

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire, pour permettre une convocation au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? *Soyez patient !* Votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois !
- À partir de 7 mois suivant votre recensement en mairie, rendez-vous sur l'application **Défense +** afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'**attestation de recensement** qui vous est remise par la mairie fait foi, lors de la présentation des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Passé cet âge, vous devrez avoir participé à votre Journée de mobilisation (anciennement JDC), ou être médicalement exempté.



VOTRE SITUATION A CHANGÉ ?

Contacter prioritairement le Centre du Service National et de la Jeunesse de Versailles :

- Sur votre application **Défense +** ;
- Sur le site www.demarche-numérique.gouv.fr ;
- Par téléphone : **09.70.84.51.51** ;
- Par courrier : Centre du Service National et de la Jeunesse de Versailles
 GSBDD de Versailles
 9 rue Édouard Lefebvre
 78000 VERSAILLES

Un changement de domicile ?

Vous quittez les départements 78, 91, 92 ou 95 ?

Informez le CSNJ de votre nouvelle adresse : il transmettra votre dossier à votre **nouveau centre de référence** !

Étudiant ?

Indiquez où vous faites vos études : vous serez **convoqué à proximité** !